

MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°51/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max.

Absents excusés : Madame KATSAOUNIS Carole, Messieurs KATSAOUNIS Bruce, DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 13/12/2024

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

OBJET : PARTICIPATIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2024 / 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de verser une participation aux transports scolaires de la commune aux enfants domiciliés sur la commune de Les Omergues et scolarisé en primaire et secondaire.

La commune a reçu 16 dossiers de demande.

Compte tenu du budget, Monsieur le maire propose de rembourser 45 € par enfants dans la limite du paiement effectué par les parents.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de rembourser 45 € par enfants pour le transport scolaire 2024 / 2025 dans la limite de paiement effectué par les parents, sur présentation des justificatifs,**
- **autorise Monsieur Maire à signer tous les documents relatif à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 23 décembre 2024,

Le Maire,

Alain COSTE




Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

